

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15/12/2022

Date de convocation : 08/12/2022	Conseillers en exercice : 14
Date affichage : 22/12/2022	Conseillers présents : 13

Présents : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUSSOU BRIGITTE, ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, DUBOIS ARNAUD, LOPEZ MAGALI, LEBLATIER DIDIER, ROULLAND MARIE-CLAUDE, VAN DEN OSTENDE PASCALE, VERGNOLLE NATHALIE, TEILLAC GERARD, SCANDELLA ERIC

Absent excusé : SOARES DIAS JOSE

Mme ROULLAND MARIE-CLAUDE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

### Ordre du jour :

- **Délibération à valider : convention territoriale avec la CAF, avant le 31/12/2022**
- **Contrat CNP 2023**
- **Dénomination « commune touristique »**
- **Le prix des repas facturé par le traiteur**
- **Délibération concernant le maintien ou non de la convention APL sur les logements conventionnés**
- **Divers**

### Délibération N° 2022-12-01 : convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne – CTG

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes a signé une convention de partenariat avec la CAF pour renforcer les actions en direction des habitants du territoire.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la signature d'une nouvelle Convention Territoriale Globale.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent la signature la Convention Territoriale Globale.

### Délibération N° 2022-12-02 : Contrat CNP 2023

Après avoir pris connaissance du contrat proposé par CNP assurance et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat pour 2023.

### Délibération N° 2022-12-03 : prix d'achat des repas de cantine payés au traiteur

Le conseil municipal, après délibération, compte tenu de l'évolution des prix des denrées et des énergies, accepte à l'unanimité, le prix de 4.50 € le repas livré et autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### Délibération N° 2022-12-04 : prix d'achat des repas de cantine pour les familles

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter le prix du repas de cantine pour les familles, malgré la hausse de prix de revient du repas.

Le conseil municipal, après délibération, à 12 voix pour et une voix contre, décide de laisser le prix du repas à 2.60 € pour les familles.

La commission école-cantine a rencontré les délégués des parents d'élèves et précise qu'un sondage va être fait auprès des autres communes pour voir le fonctionnement de leurs cantines. Les conclusions de cette enquête seront communiquées aux parents après examen par le conseil municipal.

#### **Délibération N° 2022-12 -05 : convention APL logements du Poujol au-dessus de l'école**

Monsieur le maire indique que la convention signée en 1993, au moment de la réhabilitation des 2 logements au-dessus de l'école arrive à expiration le 30/06/2023.

Le conseil municipal, après délibération, décide à la majorité de 11 voix pour, une contre et une abstention, de ne pas dénoncer la convention APL.

#### **Divers**

- Les travaux prévus dans la grangette de St-Crépin sont commencés et devraient être terminés avant Noël.
- Adressage : pas de médiation sur la contestation d'une dénomination.
- Aire de camping-car : les travaux commenceront début janvier 2023.
- Bordures de route à Carluçet : la Communauté de Communes fait poser des bordures pour maintenir l'accotement de la voie communautaire.
- Retable : les travaux de restauration sont commencés. Une visite dans les ateliers de restaurateur est prévue début janvier.
- Le bulletin municipal est en cours de réalisation. Il sera distribué fin 2022-début 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.